

NARBONNE, le 26 novembre 2018

Objet : Appel à projet –
dossier de demande de subvention municipale 2019

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe du lancement de l'appel à projet (demande de subvention municipale) à compter du lundi 26 novembre prochain et vous invite à télécharger le dossier en format PDF sur le site de la mairie www.narbonne.fr ou à le retirer en version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville et des mairies annexes.

Les dossiers complétés devront être déposés le lundi 14 janvier 2019 au plus tard, au service du courrier (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville) ou par mail adressé à association@mairie-narbonne.fr.

Deux dossiers distincts sont à votre disposition :

- un dossier simplifié pour les demandes de subvention inférieures à 6 000 €
- un dossier plus détaillé pour les demandes de subvention supérieures à 6 000 €

Dans tous les cas, un bilan de l'action, administratif et financier, doit être fourni avec votre demande de renouvellement.

L'étude des demandes de subvention sera effectuée au cours du premier trimestre 2019 et une décision sera prise à l'issue.

Comme toutes les collectivités soumises en particulier à la contractualisation avec l'Etat, la Ville de NARBONNE est confrontée à une réduction significative de ses marges de manœuvres financières. Dans ce contexte, elle doit veiller à une gestion extrêmement rigoureuse des deniers publics tout en contenant la pression fiscale appliquée aux foyers Narbonnais.

L'équipe municipale a la volonté de soutenir le tissu associatif Narbonnais et entend aussi contribuer à l'animation de tous les quartiers de la ville en valorisant l'émergence de projets répondant aux attentes et besoins exprimés par les Narbonnais.

C'est également notre ambition au travers des Maisons de Proximité dont l'une a ouvert ses portes depuis quelques mois à Réveillon et dont l'autre, implantée sur le quartier de Razimbaud, proposera ses services courant 2019. Ces « maisons » sont les vôtres, celles habitants et des associations ; elles ont la vocation d'être des équipements de « proximité », au service des usagers qui pourront y avoir accès pour des permanences ou des activités. C'est pourquoi j'invite les associations à la recherche d'un local mutualisé à se positionner en répondant à la fiche action annexée au dossier.

C'est au regard de ces éléments, qui illustrent notre vigilance à gérer au mieux les finances de la collectivité, que nous instruirons vos demandes.

Comptant sur votre compréhension et sur votre mobilisation, et vous assurant de celles de nos élus et services à vos côtés,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

et les meilleures



Maître Didier MOULY
Maire de NARBONNE